Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT
Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT
NANTES

CANTON
SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

13 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à la Canopée au Bois Cesbron, nouveau lieu habituel des séances, après convocation légale en date du sept juin deux mille vingt-deux, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents :
Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. Dominique FOLLUT.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marylène JÉGO	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
M. Gilles BERRÉE	donne procuration à	M. Florent THOMAS
Mme Cyriane FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M. Jean-Jacques DERRIEN
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

27. Programme rénovation énergétique de bâtiments publics – Hôtel de Ville – Demande des subventions

Monsieur DUBOST rapporte :

Lors du conseil du 29 mars 2021 La ville a sollicité des subventions par le biais d'une délibération, Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) SEQUOIA ACTEE, pour subventionner différentes interventions, notamment d'études, en lien avec des actions d'efficacité énergétique sur les bâtiments communaux, et plus particulièrement l'Hôtel de Ville.

Depuis les études ont mis en évidence une nécessité d'intervention plus importante que lors de la demande de subvention initiale et l'opportunité d'intégrer une demande de subvention auprès du DSIL « Dotation de Soutien à l'Investissement Local ».

Caractéristiques du bâtiment de l'Hôtel de Ville :

- Le bâtiment initial en pierre a été construit en 1850, étendu côté parvis en 1974 puis en 2013 (bâtiment passif) et totalise 2 300m² en R+2 ;
- Les locaux annexes (salle des mariages) ont été construits en 2000 et totalisent 265m².

Seule la construction de 1974 serait concernée par la rénovation thermique.

Dans le cadre du décret tertiaire (Loi Elan), la ville sera amenée, fin 2022 à déclarer les consommations énergétiques de ses bâtiments et engager des travaux de rénovation visant des réductions de -40% pour 2030 (Bâtiments de plus de 1 000m²). L'ensemble des locaux de l'Hôtel de Ville sont ainsi concernés.

Il convient donc de solliciter les subventions de différents organismes, notamment la DSIL pour la phase travaux.

I. MARCHE DE MOE

Un marché de maîtrise d'œuvre pour « Rénovation énergétique de bâtiments publics » va être engagé en juin 2022.

Il sera demandé à la maîtrise d'œuvre de réaliser au préalable un bilan énergétique du bâtiment Ubat (Kwhep/m².an) prenant en compte les caractéristiques des parois (murs, planchers, toitures, menuiseries) et l'analyse des points singuliers.

Elle proposera différentes solutions techniques en distinguant :

- Des actions sur l'enveloppe ;
- Des actions sur l'éclairage, régulations, chauffage, ventilation ;
- L'intégration d'énergies renouvelables ;
- Des actions sur les utilisateurs.

Suivant le choix des interventions retenues, les travaux de rénovation viseront une consommation d'énergie finale correspondant aux seuils publiés dans le cadre du décret tertiaire.

II. CALENDRIER PREVISIONNEL ET BUDGET D'INVESTISSEMENT

Délai global de l'opération :

- Etudes MOE : 10 mois

Délibération APD

APS (2mois) / APD (3mois) / PRO DCE (3 mois)

- Appel d'offres entreprises : 4 mois
- Travaux : 16 mois

Coût travaux : 300 000€ HT/ 360 000€ TTC

Coût d'opération : 385 000€ HT/ 462 000€ TTC

DÉCISION

Sur proposition de la Commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme technique présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter pour le financement de cette opération toutes subventions de l'Etat, de la Région, du Département, de Nantes Métropole et auprès de tout autre organisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 15 JUIN 2022
Et par publication le : 15 JUIN 2022

Extrait certifié conforme
Orvault, le 15 juin 2022
Pour le Maire
Le Directeur général

MAIRIE D'ORVAULT 44700

Jean-François MAISONNEUVE